

**CONSEIL DE QUARTIER**  
**BARBÂTRE, SAINT REMI, VERRERIE**  
Commission d'installation du mercredi 18 janvier 2012  
19h, collège Saint Remi  
**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Conseil de quartier : 37/40 sièges pourvus**

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Présent-e-s (24)</b><br>Marie-Françoise MILLET<br>Jean-Marie BEAUPUY<br>Erwan BOUDET<br>Michèle CHARDONNIER<br>Joël CORDIER<br>Jacqueline DAHLEM<br>Michel DAUDIGNY<br>Danielle DEMARLY<br>Florance GALANDON<br>Franca GALASSO<br>Philippe GERARD<br>Nicolas GOURMENT | Françoise JORAND<br>Francine LANDUREAU<br>Daniel LEBON<br>Pascal LELONG<br>Eric LEMAITRE<br>Jérôme MIKAL MI MIKAL<br>Jean-Paul MIRGALET<br>Franck MOREL<br>Pascal PICART<br>Marie-Thérèse PICOT<br>Colette THIERUS<br>Roger COPITET | <b>Absent-e-s (10)</b><br>Christian BLANCKAERT (A)<br>Brigitte BRAILLON (H)<br>Annette HESBOIS (H)<br>Gilberte LYS (H)<br>Camille MANGIN (A)<br>Jeannine PREVOT (A)<br>Annick WALLARD (H)<br><br>Nadia ABID (CM)<br>Jean MARX (CG)<br>Alexandre TUNC (CG) |
| <b>Excusé-e-s (3)</b><br>Céline LANDRAGIN-GONZALEZ<br>Laura LEROUX<br>Alpha Oumar NDOYE  | <b>Présents liste complémentaire</b><br><b>(9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rangs)</b><br>Jean DELESTRASSE<br>Alain GAILLARD  |   |

**1- Ouverture de séance**, par Thierry Wippler, Adjoint à la Démocratie Locale, et Marie-Françoise Millet, co-animatrice élue.

Rappel du fonctionnement et règlement du conseil de quartier.

**2- Tour de table**, pour faire connaissance entre anciens et nouveaux conseillers

**3- Les objets de participation citoyenne en 2012 – Prévisions - Propositions**

La Ville tient à solliciter les conseils de quartier sur plusieurs thématiques :

Un fil rouge : Reims 2020 et les proximités

- A partir des cahiers de quartier Reims 2020 (cartographies des équipements, services, commerces et des différents modes de déplacements ; les chiffres clés de la population), chaque conseil de quartier est invité à réagir, à définir les enjeux spécifiques de Reims 2020 pour son quartier : quels besoins, quelles propositions ?
- La reconquête de l'espace public :

## Direction de l'Expression Citoyenne

Service démocratie locale

FD/NG

- L'apaisement de la circulation : la création de zones 30, quelle place pour chaque mode de transport ? Les cheminements piétonniers (trame verte, trame bleue)
  - Quel réseau secondaire cyclable dans chaque quartier en complément du schéma structurant à l'échelle de la ville ?
  - Les bancs dans la ville : où implanter de nouveaux bancs dans chaque quartier ?
  - Un été dans la ville, Place(s) au cinéma : dans chaque quartier, où se déroulera la prochaine séance de cinéma de plein air ? Quelles animations ?
- Quelles priorités dans chaque quartier pour la réfection des voiries ? A partir du diagnostic des services de la ville, chaque conseil de quartier sera invité à se prononcer.
  - Le diagnostic participatif de la propreté des rues : lancé en 2011, les conseillers de quartier, les habitants notent la propreté des rues.
  - Information sur le schéma des nuisances de l'agglomération : zoom par quartier sur les niveaux de pollution et les nuisances sonores.
  - Information sur les nouveaux objectifs du tri des déchets
  - Information sur la cartographie de la biodiversité dans la ville (faune et flore)
  - Les projets spécifiques selon les quartiers : le choix des aires de jeux pour enfants, la dénomination de nouvelles rues, les nouveaux aménagements d'espaces publics, les projets d'urbanisation, le renouvellement urbain, les modifications de périmètre scolaire...

Chaque conseil de quartier définit ses priorités de réflexion, s'organise en conséquence et peut, comme auparavant, se saisir d'autres thèmes de travail qu'il estime importants pour le quartier.

Les réflexions et propositions des conseils de quartier sur les thématiques ci-dessus viendront également alimenter la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) et l'agenda 21 (Démarche et programme d'actions pour le développement durable).

Des conseillers de quartier font part du souhait d'aborder également d'autres thématiques telles que : la cartographie des excavations en sous-sols constitutives de risques majeurs, le projet de nouvelle chaufferie pour St Remi, l'Agenda 21, les aménagements du secteur de la Basilique Saint Remi, de l'esplanade Fléchambault, des buttes St Nicaise...

Après de nombreux échanges sur les diverses thématiques à aborder lors des commissions de travail, 5 commissions sont arrêtées. Les conseillers de quartier sont invités à s'inscrire dans ces commissions.

- ✓ **Commission voirie – transports**  
(Roger Copitet, Françoise Jorand, Florance Galandon).
- ✓ **Commission animation**  
(Franck Morel, Marie-Thérèse Picot, Michel Daudigny, Jean Delestrade, Nicolas Gourment, Jean-Paul Mirgalet).
- ✓ **Commission patrimoine - qualité de vie**  
(Florance Galandon, Jérôme Mikal Mi Mikal, Roger Copitet, Erwan Boudet, Françoise Jorand).
- ✓ **Commission Agenda 21- Environnement**  
(Danielle Demarly, Roger Copitet, Françoise Jorand, Pascal Picart).

- ✓ **Commission identité du quartier - potentiel touristique**  
(Eric Lemaître, Erwan Boudet, Philippe Gérard, Florence Galandon, Franca Galasso, Jérôme Mikal Mi Mikal, Roger Copitet, Françoise Jorand).

En termes d'organisation, il est précisé que le service démocratie locale rédige les relevés de conclusions des séances plénières (impliquant le recueil de la validation des divers intervenants extérieurs).

#### **4- Désignation du – de la co-animateur-trice habitant-e**

Rappel du règlement intérieur : « *Le conseil de quartier nomme un-e habitant-e co-animateur-trice. Avec l'élu-e co-animateur-trice, il-elle a en charge la coordination du collectif d'animation. Il-elle est membre du collège des habitant-e-s. Le-la co-animateur-trice est élu-e par un vote du conseil de quartier. Il-elle a la possibilité d'être assisté-e par un-e suppléant-e issu-e du collectif d'animation (collège habitants). Le mandat du-de la co-animateur-trice habitant-e est de 3 ans.* »

#### **Election à bulletins secrets**

| Candidats                 | Nombre de voix       |                     | Observations                                 |
|---------------------------|----------------------|---------------------|--|
|                           | 1 <sup>er</sup> tour | 2 <sup>e</sup> tour |  |
| JORAND Françoise          | 2                    |                     | 2 bulletins blancs<br>au 2 <sup>e</sup> tour |
| MIKAL MI MIKAL Jérôme     | 5                    |                     |  |
| <b>MIRGALET Jean-Paul</b> | <b>8</b>             | <b>11</b>           |  |
| PICART Pascal             | 8                    | 10                  |  |

Au second tour,

- **Jean-Paul MIRGALET** est élu en tant que co-animateur habitant (**suppléant Pascal PICART**).

#### **5- Désignation des membres du collectif d'animation**

Rappel du règlement intérieur : « *Un collectif d'animation est constitué. Il est composé d'un maximum de 6 personnes. Il a en charge la coordination, la préparation et l'animation des différentes réunions du conseil de quartier. Avec l'élu-e et l'habitant-e co-animateur-trice, il est composé d'au moins un représentant de chaque collège. Ses membres sont désignés pour une durée de 3 ans (équivalent au mandat de conseiller-ère). Le collectif se réunit au minimum 4 fois par an, avant chaque conseil de quartier, mais il peut se réunir autant de fois que nécessaire sur des questions relatives à la vie du quartier.* »

L'élection a lieu à bulletins secrets : 3 membres à désigner

| Candidats                               | Nombre de voix |
|---|----------------|
| CHARDONNIER Michèle, habitante          | 8              |
| DEMARLY Danielle, habitante             | 6              |
| JORAND Françoise, habitante             | 3              |
| <b>LEBON Daniel, maison de quartier</b> | <b>12</b>      |
| <b>LEMAITRE Eric, habitant</b>          | <b>14</b>      |
| <b>MIKAL MI MIKAL Jérôme, habitant</b>  | <b>12</b>      |
| PICOT Marie-Thérèse, association        | 10             |

## Direction de l'Expression Citoyenne

Service démocratie locale

FD/NG

### Membres du collectif d'animation :

Outre : - Marie-Françoise MILLET, co-animatrice élue  
- Jean-Paul MIRGALET, co-animateur habitant  
- Jean-Marie BEAUPUY, élu de l'opposition

### **sont désignés :**

- 1- Eric LEMAITRE, habitant
- 2- Daniel LEBON, maison de quartier
- 3- Jérôme MIKAL MI MIKAL, habitant

Mmes Millet et Dahlem regrettent que le règlement intérieur du conseil de quartier n'ait pas prévu la parité pour le collectif d'animation, et invitent les conseillers à modifier ce point selon des modalités à définir.

### **6- A retenir :**

Samedi de la démocratie locale du 11/02/2012 à l'Hôtel de ville, de 9h30 à 12h.

- Information sur la Biennale de l'égalité Femmes / Hommes
- Lancement de l'opération Place(s) au ciné 2012,
- Lancement du dispositif de concertation « Les bancs dans la ville ».

### **7- Questions orales :**

Une conseillère de quartier réitère sa doléance, exprimée lors de la dernière séance plénière du conseil de quartier en présence de Madame la Maire, sur les nuisances liées à l'implantation de l'arrêt de bus Fléchambault.

L'entretien des alentours des containers à ordures ménagères laisse à désirer à certains endroits. Une situation précise de ces endroits serait nécessaire afin de saisir les services (diagnostic propreté à engager).

L'ancien conseil de quartier n'avait pas été saisi de la manifestation de cet été, «Au bonheur des Rives ». Il est regrettable que les riverains n'en aient pas été informés davantage.

La séance est levée à 21h15 et se poursuit avec le verre de l'amitié.